Union syndicale Solidaires

Solidaires informatique
Union Syndicale Solidaires ITEC

Sud Groupe G F I

Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

Juillet 2014

N°103

Injustice, formation, RTTE **page 1**
Négo, coffre fort, égalité pro **page 2**
Edenred enfer et paradis, élection Chronotime **page 3**
Carte d'identité 2013 **page 4**



Solidaires
Unitaires
Démocratiques

L'INJUSTICE PERSISTE A GFI : LA DIRECTION REFUSE L'HARMONISATION DES BUDGETS CE

Les salariés de GFI I&P et GFI PROGICIEL sont-ils moins méritants ? Participent-t-ils moins que les autres aux succès du groupe GFI ? Quoi qu'il en soit la Direction s'obstine à refuser cette mesure de justice pourtant portée haut et fort par l'ensemble des organisations syndicales.

Lors d'une dernière entrevue avec la Direction, celle-ci nous a répondu que ce n'était pas envisageable si les organisations syndicales n'apportaient pas de contrepartie : Un comble !

Mais lorsque GFI distribue des millions de dividendes aux actionnaires, des centaines de milliers d'actions gratuites, quelles sont les contreparties pour les salariés ? Lorsque GFI met en place unilatéralement la carte Tickets Restaurant et décide de changer de prestataire pour l'envoi des bulletins de paie à son seul bénéfice, quelles sont les contreparties pour les salariés, si ce n'est les incidents de paiement et les retards dans la réception des courriers ?

Cerise sur le gâteau, la Direction nous accuse de refuser la négociation.

Lorsque GFI entame la discussion sur les salaires et campe sur ses positions et ses montants dérisoires, y-a-t-il négociation ? Quand GFI met à l'ordre du jour un accord d'intéressement qui fera bénéficier d'une prime de 50 € par salarié pendant que les dirigeants s'engraissent, y-a-t-il négociation ? Quand GFI parle d'un montant de participation de 60 €, y-a-t-il négociation ? Quand GFI distribue 7 ou 8 actions gratuites à chaque salarié, y-a-t-il négociation ?

PROGICIEL ET BIENTÔT GFI I&P seront les seuls à générer des bénéfices redistribuables sur forme de participation …

Et pourtant ces 2 sociétés sont celles qui pourront le moins redistribuer aux salariés par le biais de leurs CE.
Un discours contradictoire de la part de la Direction qui a refusé d'augmenter les budgets aux sociétés hors UES disposant de niveaux de participation plus élevés et augmenter ceux qui n'en disposaient pas.

ABSENCE DE FORMATION PENDANT 7 ANS … UNE ENTREPRISE CONDAMNEE. ET VOUS, C'EST DEPUIS QUAND ?

L'article L6321-1 du code du travail stipule que l'employeur est tenu d'assurer l'adaptation des salariés à leurs postes de travail, mais aussi de veiller au maintien de leur capacité à occuper un emploi.

Une obligation vague qui a été précisé le 4 juin 2014.

La cour de cassation a en effet jugé et sanctionné un employeur dont un des salariés n'avait pas été formé depuis 7 ans ; une condamnation de 6 000 € pour réparer le préjudice subit (Cass. soc. 7 mai 2014, n° 13-14749 D).

L'étude des bilans de formation fournis aux différents CE laisse apparaitre des manquements flagrants de GFI en matière de formation alors que les métiers de l'informatique où les technologies évoluent sans cesse nécessitent des mises à jours fréquentes des connaissances par le biais de formation de qualité. Exit donc les formations d'une demi ou d'une journée, pourtant monnaie courante.

GFI attend-il la condamnation avant de répondre à ces obligations ? Avant que nos managers ne se rendent compte qu'une formation est un investissement et non un cout pour la société et les salariés ?

GFI voudrait-elle rendre la mariée plus belle?

Durant le mois de juin, on a demandé à tous les inter-contrats de prendre les 4 jours RTT Employeurs. Il faut améliorer les chiffres pour la fin juin en vue de la clôture des comptes présentés en bourse ?

Mais comme d'habitude, certains managers n'hésitent pas à mépriser les règles de l'accord RTT. **Il existe un délai de prévenance minimum de 7 jours calendaires.**
Quand c'est pour refuser ou être tatillon sur la prise des CP, ou RTT, ils connaissent les règles, quand ça les arrange, mais les oublient quand c'est à leur détriment !

SUD Groupe GFI
Consulte ses adhérents
Et c'est NON, NON, NON

SUD (Solidaire, Unitaires, Démocratiques) c'est un syndicat dont les décisions sont prises à la majorité de ses adhérents.

3 consultations ont ainsi été mises en place en juin :

SIGNATURE DU PAP V4

Proposition de la direction V4

En l'absence de contrepartie, êtes-vous d'accord pour signer la V4 du PAP (maintien du découpage CE et DP, vote électronique, diffusion d'un appel à candidature et de propagande électorale, pas d'élus supplémentaires, maintien des budgets CE actuels, durée des mandats de 4 ans).

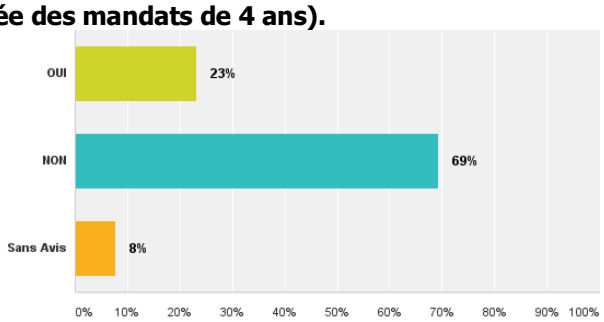

SIGNATURE DE LA PPP (Prime Partage des Profits)

Proposition de la direction

Est-ce que SUD Groupe GFI doit signer cet accord sur la PPP 2014 ?

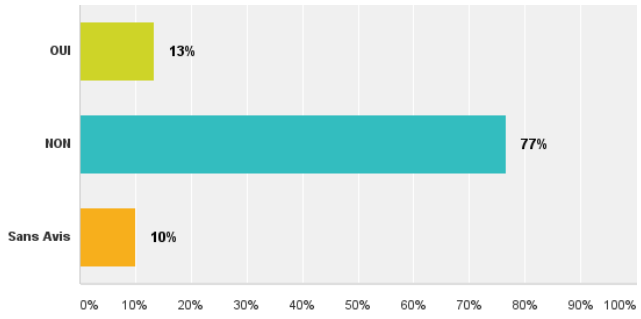

SIGNATURE DE L'INTERESSEMENT

Proposition de la direction

Voulez-vous que SUD Groupe GFI signe cet accord d'intéressement ?

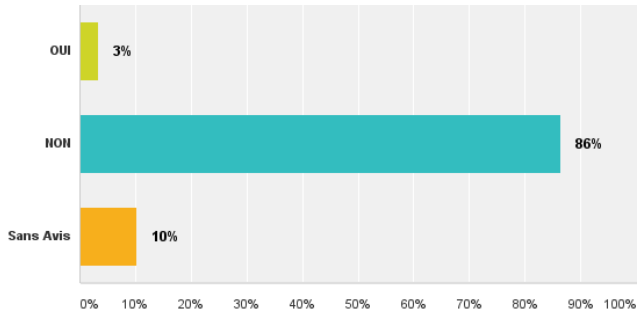

LA SECURITE chez GFI, un vain mot

Vous recevez votre bulletin de paye par courrier, depuis deux mois, avec certains aléas !!!

NOUVEAUTE à fin mai, le courrier était accompagné d'un document de NOVAPOST vous enjoignant fortement à vous inscrire sur leur site pour accepter le bulletin de paye dématérialisé.

On vous parle de COFFRE-FORT, cela incite à la confiance et on se dit que ce doit être sécurisé. *Les documents sont archivés dans des centres hautement sécurisés de la Caisse des dépôts*

Et dans le courrier, on vous donne tout, mais tout pour activer votre compte
Nom
Prénom
Code d'activation

Si le courrier n'arrive pas chez vous, mais est distribué chez votre voisin (c'est arrivé à notre secrétaire de CE Rhône-Alpes), et bien ce sera votre voisin qui pourra se connecter et créer un compte à votre place avec son propre mot de passe. **Le COFFRE-FORT ce sera pour LUI**

Si vous ne voulez pas activer votre compte en juin, et bien pas de problème. Vous recevrez à fin juin, et tous les mois suivants un nouveau code d'activation, jusqu'à ce que vous cédiez, augmentant ainsi les risques de vous faire pirater et ouvrir un coffre fort à votre insu, si le courrier n'arrive pas chez vous.

GFI sait ainsi mettre la pression, et harceler ses salariés par courrier, tant que vous ne cédez pas.

Comme d'habitude, les OS n'ont pas été consultés sur la manière de procéder !

Les effets secondaires de l'accord égalité professionnelle

SUD Groupe GFI a signé cet accord qui permet en théorie le rattrapage des inégalités. Nous avons beaucoup à dire sur son application, mais nous pouvons quand même relever un point positif, même s'il est faible, il démontre le caractère solidaire de certains salariés.
En effet dans cet accord, les salariés ont la possibilité de donner jusqu'à 2 jours de leurs RTT (entre mars et mai de chaque année) pour alimenter un compte permettant aux personnes ayant besoin de jours supplémentaires pour garder leurs proches (enfants ou parents) de piocher dedans.
A notre connaissance ce compte a été alimenté au niveau de 57 jours qui sont montés à 72 jours en total, puisque GFI s'est engagé à abondé de 1 jour pour 4. Ces jours facilitent déjà la vie des premiers bénéficiaires.

Le chiffre peut sembler faible, mais la publicité pour ce dispositif l'a été encore plus.

Les jours de CP non pris par les salariés à fin mai sont normalement perdus. C'est autant de gagné pour GFI. Nous sollicitons la direction à abonder un peu plus.

EDENRED, C'EST L'ENFER !

Des incidents incessants
Parfois ça marche, souvent ça ne marche pas, les incidents de paiement sont vraiment problématiques puisque les salariés sont aujourd'hui obligés de prévoir un moyen de paiement alternatif sans certitude du bon déroulement de l'opération … des refus aléatoires, des incompréhensions, que ni GFI, ni EDENRED n'expliquent.

Lundi de Pentecôte, une erreur qui met GFI en infraction
A défaut d'un restaurant d'entreprise, GFI a pour obligation de fournir un moyen de paiement aux salariés pour leurs repas. Une obligation non respectée à la vue des nombreux incidents répertoriés chaque jour mais une erreur bien embarrassante pour le lundi de Pentecôte. Si l'utilisation des tickets restaurant est interdite les jours fériés, GFI doit, afin de répondre à son obligation (R3262-8), fournir la liste des salariés travaillant ces jours là afin d'activer leurs cartes. Une erreur de communication qui a empêché tous les salariés GFI, I&P, Progiciel, … d'utiliser leur carte selon les règles fixées pourtant par décret.
Et il en est de même pour les salariés travaillant le dimanche mais peu de chance pour que GFI ait fait le nécessaire, GFI voulait uniquement se simplifier la vie et faire quelques économies, mais n'a pas l'intention de se casser la tête pour quelques travailleurs atypiques !

Les échanges Ticket papier c'est pour quand ?
Une réponse d'EDENRED se référant à la loi, nous a fait craindre que cet échange ne soit réservé qu'à quelques salariés et exclut notamment les salariés ne travaillant pas en clientèle. Nous voilà rassurés, la Direction nous a assuré en réunion CE GFI I&P que cette possibilité serait offerte à tous. « Offerte » ? Par GFI ? Et bien non ! Il est prévu que les frais d'envoi en recommandé des tickets papier soient à la charge du salarié. Incroyable ! Il faudra bientôt payer pour toucher notre paie, payer nos formation, notre bureau, venir avec notre ordinateur portable …
Une décision que nous ne manquerons pas de dénoncer pour les échanges prévus en décembre et mai de chaque année.

La confidentialité selon EDENRED
Alors que nous dénoncions la facilité enfantine pour entrer sur l'espace EDENRED d'autres bénéficiaires, GFI a décidé de fournir des codes personnels et confidentiels des salariés à EDENRED pour fiabiliser leur système. Mais toutes les déclarations à la CNIL ont-elles été faites (article Art. 226-16 du code pénal) ?
L'application Android EDENRED elle, nécessite un accès au GPS, au téléphone, au journal d'appel et au contenu multimédia … Pour quelle utilité ?

Sud Groupe G F I

Union Syndicale Solidaires

ENSEMBLE ON EST PLUS FORT, REJOIGNEZ SUD Groupe GFI

Téléchargez notre Pack adhérent

PARTICIPEZ AUX DECISIONS ET A LA VIE DEMOCRATIQUE DU SYNDICAT :

Inscrivez vous à notre newsletter

STERIA fusionne avec SOPRA, ATOS fait une OPA sur BULL … GFI continue ses rachats de PME.

Mais personne ne semble s'intéresser à GFI ! Doit-on s'en inquiéter ou s'en réjouir ?

Vous pouvez aujourd'hui compter sur 11 DS SUD Groupe GFI pour vous défendre :

Jacques ALAYRAC (Toulouse) 05 63 79 52 18
Marc AUBERTIN (Délégué Syndical Central) 06 70 40 47 88
Henri Bœuf (Grenoble) 06 11 40 68 31
Vincent BRACCHETTI (GFI IP) 06 70 49 84 93
Laurent CALVET (GFI IP) 06 32 05 00 92
Bernard ETRILLARD (Nantes) 06 82 93 89 27
Alain KAING (Ile-de-France) 06 60 71 36 30
Antoine HUOT (Grenoble) 0668 52 34 44
Jean-Luc LOUIS (Ile-de-France) 06 74 20 89 73
Laure NETZ (Sophia) 06 09 34 78 20
Francesco PROPATO (Progiciels) 06 88 72 21 36
Régis SCHAFRAN (Nord) 06 52 06 49 98

TOUS LES CONTACTS PROCHES DE CHEZ VOUS : **contacts**

LE PARADIS pour Edenred

Ce vendredi 27 juin votre carte TR a été créditée, et si comme bon nombre d'entre nous, vous utilisez peu cette carte, c'est environ 250 € de bloqué pour chacun, soit pour 4000 salariés qui seraient dans le même cas un montant de 1 Million € de trésorerie pour Edenred… en 3 mois ! … Merci GFI !

Elections 2eme tour DUP CHRONOTIME

Bravo à nos représentants SUD qui ont été élus
Titulaire : **JL MERCIER** et Suppléants : **O BARRAS, C DELAVOIS , E CASSAGNAUD**
Et aussi aux autres élus CFE-CGC, et Indépendants, en leur souhaitant qu'ils travaillent de manière constructive à la défense et au bien être des salariés.

Pour nous écrire:
contact@sudgfi.fr
ou :
9 rue Jeanne d'Arc
44000 NANTES

Sud Groupe G F I

Union Syndicale Solidaires

Solidaires informatique
Union Syndicale Solidaires ITEC

Une autre vision de GFI

UES GFI (chiffres 2013)

Sud Groupe G F I

6 200 SALARIES

dont **1 400** femmes

10 %

Ecart de salaire entre les hommes et les femmes

34 actions prud'homales

93 transactions conclues avant action en justice ou avant jugement

FORMATION

(bilan définitif 2012)

1,40 jour par salarié

27% de salariés formés

113 FINS DE PERIODES D'ESSAI

144 LICENCIEMENTS

74 FINS DE CDD

42 RUPTURES CONVENTIONNELLES

0,75 %
Enveloppe dédiée aux augmentations de salaire
(NAO 2013 et 2014)

8
Actions gratuites par salarié
(6€40 l'action au 31/05/14)

62 €
Montant moyen de la Participation
(en 2014 sur l'exercice 2013)

ET NOS DIRIGEANTS ?

P D G

2014

→ 150 000 Actions gratuites
→ 600 000 € de rémunération fixe
→ 270 000 € de rémunération variable

2013

→ 250 000 Actions gratuites
→ 600 000 € de rémunération fixe
→ 270 000 € de rémunération variable (+ 40%)
→ 850 000 € de parachute doré

ACTIONNAIRES

2014

→ 5 445 000 € de dividendes

2013

→ 3 300 000 € de dividendes

www.sudgfi.fr